

Examen-concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement secondaire

Epreuves de classement – Modalités

Spécialité : Sociologie

**Concours de recrutement de professeur de sciences
de l'enseignement secondaire technique
Spécialité sociologie**

RELEVÉ DES ÉPREUVES

I. Première épreuve

Une épreuve écrite consistant en une analyse de documents sociologiques tels que des extraits d'ouvrages et des articles scientifiques, ceci dans une perspective d'enseignement propre à la fonction de professeur à laquelle se prépare le candidat.

L'épreuve est à rédiger en français.

Coefficient 1

Durée: 3 heures

II. Deuxième épreuve

Une épreuve écrite portant sur un sujet de synthèse obligeant à une intégration de divers concepts et notions utilisés dans différents domaines de la sociologie. Les sujets à traiter se réfèrent aux thèmes d'ordre sociologique fixés dans les programmes de différentes branches dispensées dans le cadre du cycle supérieur du régime technique de l'enseignement secondaire technique; division des professions de santé et des professions sociales.

L'épreuve est à rédiger en allemand.

Coefficient 1

Durée: 3 heures

III. Troisième épreuve

Une épreuve orale en langue française ou allemande (au choix du candidat) avec un document sociologique à l'appui.

Cette épreuve est à réaliser avec un document sociologique à l'appui (extrait d'ouvrage ou article scientifique), ceci dans une perspective d'enseignement propre à la fonction de professeur à laquelle se prépare le candidat. Elle comporte la préparation d'une activité d'enseignement se basant sur le document en question. L'exposé est en langue française ou allemande (au choix du candidat). Il sera suivi d'une discussion au cours de laquelle le jury pose des questions se rapportant à l'exposé.

Coefficient 2

Durée de l'exposé: 15 minutes

Temps de préparation: 1 heure

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les épreuves permettront de juger les capacités d'analyse et de synthèse, d'expression écrite et d'expression orale, dans les deux langues véhiculaires de l'enseignement, en rapport avec des contenus de divers domaines figurant aux programmes ci-après.

Pour ce qui est de l'appréciation générale des différentes épreuves écrites et orales, il sera exigé des candidats un travail correct, raisonné, structuré et soigné, quant au fond et quant à la forme.

En ce qui concerne en particulier des épreuves écrites, il y a lieu de préciser qu'il ne s'agit pas d'un simple exercice de reproduction de connaissances. Ainsi, l'étalage d'un savoir encyclopédique sans lien direct avec le sujet précis de l'épreuve est à éviter. Le candidat doit être capable de dominer l'ensemble du sujet et de structurer sa pensée en se servant d'un vocabulaire disciplinaire (sociologie) précis.

Pour ce qui est de l'épreuve orale, le langage et la maîtrise du vocabulaire disciplinaire seront également appréciés.

Étant donné que, pour l'ensemble des épreuves, il s'agit d'épreuves faisant appel aux capacités d'analyse et de synthèse du candidat, il lui est loisible d'utiliser divers documents et notes personnelles.

PROGRAMMES DES EPREUVES

Par «programmes» il faut entendre les programmes, comprenant des thèmes d'ordre sociologique, de différentes branches dispensées dans le cadre du cycle supérieur du régime technique de l'enseignement secondaire technique; division des professions de santé et des professions sociales :

- Connaissance du monde contemporain
- Législation et déontologie
- Mathématiques appliquées
- Sciences humaines et sociales.

Les programmes des branches sont définis dans le recueil «Horaires et Programmes» du MENFP :

<http://portal.education.lu/programmes/ProgrammeSecondaire.aspx>